

Demande d'autorisation d'examinateur Part-FCL

Avion et Hélicoptère



37FORMEXA Version 1 Du 01/03/2023

ETAT CIVIL																				
Non	1										Date de	e naiss	ance	9						
Prér	nom(s)										E-mail									
	Numéro de licence FRA.FCL.																			
	_		TYPE DE DE																	
	Déliv	rance Prorogation								Re	enouvellement			Extension de privilèges :				QT/QC		
AVION									HELICOPTERE											
	FE-CPL IRE			E	FIE			TRE-SP			TRE-	MP		Ш	FE-CPL	L	IRE			FIE
F	FE-PPL CRE SFE-SP					SFE-MP FE-PPL						TRI	E		SFE					
F	FE-PPL AVION, total des :																			
HdV en tant que pilote sur avion ou TMG 1000h mini.									ini.	HdV en tant que pilote sur avion ou TMG 2000h mini.										
HdV en tant qu'instructeur en vol 250h mini.								ini.	HdV en tant qu'instructeur en vol 250h mini.									h mini.		
décollages et d'atterrissages en instruction pour							ini.	décollages				ction pour				50	0 mini.			
la qualification vol en montagne TRE-SP SFE-SP AVION, total des :									la qualification vol en montagne IRE AVION, total des :											
								500	h mi	ini			2000h mini.							
HdV on tant que pilote d'avion monopilotes							500h mini. 200h mini.				HdV en tant que pilote sur avion HdV en IFR						450h mini.			
HdV en tant que PIC HdV en instruction en tant que TRI, FI ou							50h mini.				HdV en tant qu'instructeur en IFR					250h mini.				
	FIE AVION, total des :																			
					T. 44			2000) l=		CRE AVION, total des :									
HdV en tant que pilote sur avion ou TMG 2000h mini. HdV en tant qu'instructeur à des candidats 100h mini.								HdV en tant que pilote sur avion 500h mini. HdV en IFR								n mini.				
à une	qualification	n d'instr	ucteu	r				100	JII III	11111.										
TRE-MP SFE-MP AVION, total des :								IRE HELICOPTERE, total des :												
HdV e	en tant que	pilote d'	avion	multi	pilotes	;		1500	h m	ini.	HdV en tant que pilote sur hélicoptère							2000h mini.		
HdV en tant que PIC						500h mini.					HdV en IFR						300h mini.			
HdV en instruction sur le type applicable en tant que TRI, ou SFI						50h mini.					HdV en tant qu'instructeur en IFR						200h mini.			
FE-PPL HELICOPTERE, total des :									FE-CPL HELICOPTERE, total des :											
HdV en tant que pilote sur hélicoptère 1000h m						ini.	HdV en tant que pilote sur hélicoptère							2000h mini.						
HdV en tant qu'instructeur en vol						250h mini.				HdV en tant qu'instructeur en vol						250h mini.				
F	FIE HELICOPTERE, total des :							SFE HELICOPTERE, total des :												
HdV en tant que pilote sur hélicoptère 2000h mir						ini.								1000	h mini.					
HdV en tant qu'instructeur à des candidats à une qualification d'instructeur 100h mini.							HdV en instruction sur le type applicable en tant que TRI, ou SFI 50h mi							h mini.						
TRE HELICOPTERE, total des heures de vol :																				
	en instruction sur le type applicable en tant que TRI, FI ou SFI							50h mini.								h mini.				
	Hélicoptère en tant que pilote													750h mini.						
	monom																500h mini.			
	Hélico																1000h mini.			
	monop multim		en ta	ant qu	e PIC														500	h mini.
	Hélicop		en tant que pilote													1500h mini.				
	multipil (rempli			en tant que PIC												500	h mini.			
	critère A		В	en tant que PIC sur un hélicoptère multipilote du même type (précisez le type) :													500	h mini.		



Demande d'autorisation d'examinateur Part-FCL



37FORMEXA Version 1 Du 01/03/2023

	ACTI	VITE MINIMALE EXAMI	MNATEUR PO	UR	LA PROROGATIOI	N § FCL.1025.b).1)						
Date	e de début du	ı mandat en cours	D	ate de fin du mandat en cours								
	Liste des exa Ire des privilè	• •	s de compétences, évaluations de compétences réalisés dans le , justifiant l'activité minimale de 6 contrôles au cours du mandat									
	DATE	TYPE D'EPREUVE	NOM PREN	101	M DU CANDIDAT	N° LICENCE CANDIDAT						
1												
2												
3												
4												
5												
6												
	ENGAGEMENT CANDIDAT											
notamment d'aucune suspension, limitation ou retrait d'aucune de mes licences, qualifications ou autorisations. (cf. FCL1010.b)) Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une décision de retrait immédiat. « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. » Signature												
		DE FORMATION EN AT	O § FCL.1015 e	et §								
	n ATO :		N° ATO :									
	es formation		au Durée formation théorique :									
	Durée formation pratique : Nombres de séances :											
Nom, Prénom(s) du responsable pédagogique :												
Nom, Prénom(s) du candidat examinateur: Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessus, relatives aux faux. De plus en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une décision de retrait immédiat. Signature du responsable pédagogique et cachet de l'ATO:												
		Fac	ultatif : Détail c	les	séances							
N°1	Avion DF	STD Qualification :	N°	5	Avion FSTD Qu	alification :						
N°2	Avion DF	STD Qualification :	N°	6	Avion FSTD Qu	alification :						
N°3	Avion DF	STD Qualification :	N°	'7	Avion FSTD Qu	alification :						
N°4	Avion DF	STD Qualification :	N°	8'	Avion FSTD Qu	alification :						